

Avis public



ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS EST DONNÉ, par le soussigné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du **lundi 2 décembre 2024 à 19 h**, à la mairie d'arrondissement, située au 13665, boulevard de Pierrefonds, sera adopté le règlement CA29 0146 sur la taxe relative aux services pour l'année 2025.

Un avis de motion pour ce règlement a été présenté la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le lundi 4 novembre 2024 à 19 heures.

Ce règlement prévoit, à compter de son entrée en vigueur, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services, au taux de **0,0693 %**, appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, le tout sujet à ajustement.

L'adoption de ce règlement implique un transfert aux arrondissements (taxe spéciale) de cette portion de l'espace fiscal initialement perçue par la Ville de Montréal (taxe générale), pour permettre aux arrondissements d'en disposer localement selon leurs besoins et leur réalité.

QUE le présent avis est disponible dans la page « avis publics » sur le site Internet de l'arrondissement montreal.ca/pierrefonds-roxboro.

Lors de cette séance, il y aura une période de questions du public.

FAIT À MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce septième jour du mois de novembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Gauthier'.

Me Jean-François Gauthier, MBA
Secrétaire d'arrondissement

/ae

